

Tanger le 08 Octobre 2019,

COMMUNIQUE

Chers adhérents,

Dans le cadre de notre mission de défense des intérêts des opérateurs de transport international, nous avons toujours œuvré pour le maintien d'un dialogue pérenne et constructif avec le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau.

Malheureusement, malgré des engagements clairs pris dans le cadre de la journée d'étude organisée par le Ministère le 8 décembre 2018, aucune disposition n'a été suivie d'effets :

- ✓ la modification du Dahir de 1974 relatif à la délimitation de la responsabilité n'est toujours pas d'actualité, (ex : 13 personnes en détention abusive suite à l'affaire des 27 tonnes à Tanger-Med et trois sociétés en faillites)
- ✓ l'accès à la profession relevant exclusivement de notre autorité de tutelle est toujours non réglementé,
- ✓ le manifeste de chargement, disposition prévue par la loi, reste non appliqué à ce jour,
- ✓ Poids limite en charge,
- ✓ le gasoil professionnel n'est toujours pas mis en place.

Il s'agit là d'une liste non exhaustive.

Face à cette absence de régulation qui met en danger la survie de l'ensemble des opérateurs de transport et de logistique, le bureau directeur de l'AMTRI-Maroc a décidé, en concertation avec 18 autres associations représentatives sur l'ensemble du territoire marocain, d'un arrêt de travail de 48 heures (avec possibilité de reconduction), à compter du **14 Octobre 2019 minuit**, en guise de protestation.

Nous demandons à l'ensemble de nos adhérents de prendre toutes les mesures nécessaires pour informer leurs partenaires afin que ceux-ci prennent leurs dispositions.

Signé : Le Président

Idriss BERNOUSSI

Rue Ibn Taymia, Residence Ibn Abderrazek 2^{ème} Etage, Appt, 3 TANGER

Tél: +212 05 39 34 07 06 / +212 05 39 32 17 16 - Fax: +212 05 39 34 07 05

E-mail: contact@amtrimaroc.com - Site Web : www.amtrimaroc.com

